

Poisson lézard

Le poisson-lézard rayé (*Synodus saurus*) est trop souvent confondu avec une vive. Pourtant, il est facilement reconnaissable avec sa tête en forme de triangle et franchement aplatie. Sa mâchoire comporte de nombreuses dents pointues et fines, qui lui donnent un air féroce. Son corps comporte des lignes horizontales blanches voir bleues de l'arrière de la tête jusqu'à la queue. Le poisson lézard rayé a deux petits yeux sur le dessus de la tête. Ses yeux sont de couleur verte avec un contour de couleur orange. De la famille des synodontidés, le poisson-lézard rayé peut dépasser les 30 centimètres. Il est aussi parfois appelé lambert.



Comportement et alimentation

Le poisson-lézard rayé est un poisson commun sur les plages de sable de Méditerranée. Il est présent dès les premiers mètres jusqu'à plus de 30 mètres de profondeur. Poisson benthique, il passe la majorité du temps enfouie sous le sable, en attente de proies passant à sa portée. La période de reproduction se déroule du printemps à la fin de l'été suivant la température de l'eau.

Poisson opportuniste et vorace, le poisson-lézard rayé se nourrit principalement de petits poissons, de crustacés ou de petits céphalopodes. Un véritable prédateur qui essaye de protéger son territoire en s'attaquant à tous les intrus de passage.

Tête effilée et aplatie comme celle d'un lézard. La bouche est inclinée vers le haut et les yeux sont disposés sur la face supérieure de la tête, caractéristique des espèces qui s'enfouissent partiellement.

Absence de vessie natatoire.

Le corps est brun clair, marqué de taches formant 8 à 10 bandes transversales plus sombres. Ventre uni.

Lignes longitudinales bleutées sur les flancs.

Les juvéniles sont intégralement transparents, à l'exception des bandes transversales sombres qui sont déjà présentes à l'éclosion de l'œuf³.

Souvent confondu avec la vive, le poisson lézard rayé s'en distingue par l'implantation reculée de la première dorsale et l'aspect de sa face.

Sa chair blanche est comestible.